

Novembre 2019

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

N° 187



F S S P X

L'Écho de Saint-Antoine

Chapelle de la Présentation de Marie
Chemin de Montolivet 19
1006 Lausanne

Tél 078/674 43 59 / email: lausanne@fsspx.ch

La sainte messe est le plus efficace soulagement des âmes du purgatoire

Nous ne pouvons pas comprendre pendant cette vie la rigueur des flammes du purgatoire, mais le jour viendra où nous l'expérimenterons. En attendant, méditons la doctrine des Pères.

Saint Augustin dit : « *L'êlu et le condamné sont tourmentés par le même feu dont l'action est plus violente que tout ce qu'on peut imaginer, voir, sentir, sur la terre.* »

Ce témoignage serait-il unique, il suffirait à nous effrayer, car les maux dont la terre est remplie sont incalculables, et notre capacité de souffrir est un abîme dont personne n'a touché le fond. Pensez à ces terribles maladies qui rongent le corps, lisez dans le martyrologe les tortures effroyables auxquelles furent soumis les confesseurs de la foi, et persuadez-vous que c'est là seulement une faible image de ce qui

vous attend, d'après l'affirmation de saint Cyrille : « *Toutes les peines, tortures, tourments de cette vie comparés à la moindre peine du purgatoire, ressemblent encore à une consolation.* » Saint Thomas le répète : « *La moindre étincelle de ce feu est plus cruelle que tous les maux de cette vie.* » Ô Dieu ! Comment notre âme soutiendrait-elle ces effroyables douleurs ? Or, c'est presque certain, elle ne parviendra au ciel qu'en passant par ces flammes vengeresses, car, loin d'être assez parfaite pour les éviter, elle est remplie de souillures et de mauvaises inclinations.

Beaucoup d'autres passages des Pères me viennent à l'esprit, il suffira de citer encore saint Bernard. « *Entre le feu naturel et celui du purgatoire, la différence est aussi grande qu'entre le feu et l'image du feu.* » Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, qui voyait souvent le purgatoire où

(suite à la page 3)

même elle avait retrouvé son frère, témoin que le feu terrestre, auprès de celui-là, est un délicieux jardin. Nulle part ailleurs je n'ai trouvé de comparaison si saisissante ni plus propre à nous entraîner à la pénitence par la crainte de ces peines intolérables. En même temps, elle éveillera en nous une compassion sincère pour les pauvres âmes enfermées dans cette prison ténébreuse, d'où elles nous adressent des cris suppliants.

Il y a plusieurs moyens efficaces de les soulager, mais le plus salutaire, déclare le concile de Trente, est le saint sacrifice de la Messe. « *Les âmes du purgatoire sont secourues par les suffrages des fidèles, principalement par le sacrifice de l'autel.* » Deux siècles auparavant, saint Thomas d'Aquin disait : « *Selon l'usage général, l'Église sacrifie et prie pour les défunts, et ainsi les libère promptement du purgatoire.* »

La raison en est qu'à la sainte Messe le prêtre et les assistants ne demandent pas seulement miséricorde, mais ils offrent aussi à Dieu une rançon très précieuse. Les âmes du purgatoire ne sont pas dans sa disgrâce, puisque, par leur contrition et leur confession, elles ont été réconciliées, mais elles demeurent prisonnières pour se purifier de leurs taches. Par conséquent, si, plein de compassion, vous priez pour elles et leur abandonnez vos mérites, vous contribuez à solder une partie de cette dette dont le juge suprême dit lui-même : « *Prenez*

garde que vous ne soyez jeté en prison, car, en vérité, vous n'en sortirez point que vous n'ayez payé jusqu'au dernier denier. » Mais si vous entendez ou faites célébrer la Messe pour une de ces âmes, vous satisfaites pour une grande partie de sa dette.

Lorsque le bienheureux Henri Suzo, de l'ordre des Frères Prêcheurs, étudiait à Cologne, il fit un pacte avec son ami, au terme duquel celui qui survivrait dirait un certain nombre de Messes pour le défunt. Ses études terminées, Suzo demeura à Cologne et l'autre religieux fut envoyé en Souabe où il mourut bientôt. Henri se rappela bien sa promesse, mais ayant déjà disposé des intentions de ses Messes, il suppléa au saint sacrifice par la prière, le jeûne et d'autres mortifications. Au bout d'un certain temps, son compagnon lui apparut sous une forme lamentable et lui dit en gémissant : « *C'est ainsi que tu tiens parole, ô ami infidèle ?* » Le P. Henri se troubla et répondit en tremblant : « *Cher ami, ne m'en veuille pas ; j'ai été empêché de dire la sainte Messe pour toi, mais j'ai tant prié et me suis tant mortifié à ton intention ! – Cela ne suffit pas, reprit l'âme infortunée : ta prière n'est pas assez puissante pour me tirer de ces tortures ; il me faut le sang de Jésus-Christ, ce sang qui est offert à la Messe ; si tu avais tenu ta promesse, je serais déjà sorti de la prison de feu ; si j'y brûle encore c'est par ta faute.* »

On comprend la douleur du bienheureux Suzo ; revenu de son premier effroi, il alla raconter au

prieur l'apparition et la demande. Le prieur le déchargea de ses engagements et lui ordonna de célébrer pour son ami. Il le fit, et bientôt le mort vint lui annoncer sa délivrance et lui promettre son intercession au ciel.

Remarquez cette parole : « *ta prière, quoique fort agréable à Dieu, n'est pas assez puissante pour me tirer de ces peines.* » Si la prière du bienheureux Suzo est insuffisante, que dire de la nôtre si tiède, si sèche ? Unissons-la donc pendant la Messe à la prière de Jésus et à celle du prêtre, alors elle passera comme un souffle rafraîchissant, comme une douce promesse de prochaine délivrance, sur la vallée désolée qu'habitent les pauvres âmes.

On ignore dans quelle mesure les peines du purgatoire sont remises par le saint sacrifice. Toujours est-il qu'une Messe dite ou entendue de votre vivant vous sert plus que si on l'offrait à votre intention après la mort, selon cette parole de saint Anselme : « *Une seule Messe entendue par une personne pendant sa vie, lui est plus avantageuse qu'un grand nombre dites pour elle après sa mort.* » Voici pourquoi :

1° Si vous êtes en état de grâce quand vous entendez la Messe ou la faites célébrer pour vous, vous obtenez une augmentation de gloire pour le paradis, avantage que même cent Messes dites après votre trépas ne sauraient vous procurer, le temps de mériter étant alors passé.

2° Si vous êtes en état de péché mortel, la sainte Messe vous attirera, par l'infinie miséricorde de Dieu, la lumière nécessaire à reconnaître vos péchés et la douleur de les avoir commis, douleur qui nous remet en grâce, chose impossible encore après la mort. Seriez-vous même déjà marqué du sceau de la réprobation, la sainte Messe peut encore vous retenir sur le bord du gouffre infernal et vous attirer l'inexprimable bienfait de mourir réconcilié avec Dieu.

3° Les Messes dites ou entendues vous attendent au delà de la tombe où, comme autant d'avocats éloquents, elles solliciteront votre grâce au tribunal de la justice. Si elles ne vous préservent pas entièrement du purgatoire, elles en abrègeront la durée et en adoucissent l'intensité. Alors même que Dieu vous appliquerait toute la vertu d'une Messe après votre trépas, encore faudrait-il attendre qu'elle fût célébrée. Ô la pénible, la douloureuse attente des âmes du purgatoire !

Supposé que vous mouriez dans l'après-midi et que vous deviez séjourner dans les flammes du purgatoire, seulement jusqu'à l'heure de la Messe du lendemain ! Ah ! que cette seule nuit serait longue ! Supposé même le cas plus favorable, où votre peine durerait le temps d'une Messe : ô chère âme, cette petite demi-heure vous semblerait encore une éternité. Si on vous forçait de tenir la main dans un foyer brûlant, l'espace d'une Messe, que ne don-

neriez-vous pas pour échapper à une si cruelle épreuve ? Cependant, elle n'affligerait qu'un membre de votre corps et ne saurait se comparer à la peine bien plus intense qui a son foyer dans l'âme. Comment aurions-nous moins de compassion de notre âme que de notre corps ? En tout cas, mieux vaut que les Messes nous attendent dans l'autre vie que de les attendre nous-même. C'est-à-dire, amassons des trésors dans le ciel par la pieuse assistance à la sainte Messe, car la nuit viendra et qui travaillera alors pour nous ?

4° L'aumône que vous consacrez à faire dire la Messe est un don spontané, volontaire, très agréable à Dieu, tandis qu'après votre mort ce n'est plus vous qui donnez, ce sont vos héritiers. Ne voyons-nous pas tous les jours le peu d'empressement qu'ils mettent, en général, à satisfaire aux pieux désirs des mourants ? Croyez-moi, le plus sage est d'assurer l'avenir dès cette vie, tant que vous êtes maître de vos biens.

5° Enfin n'oublions pas que le temps de cette vie est le temps de la miséricorde, et le temps futur celui de la justice. Saint Bonaventure dit : *« Autant une paillette d'or est plus précieuse qu'un lingot de plomb, autant une petite pénitence volontairement accomplie en cette vie est plus estimable aux yeux de Dieu qu'une grande pénitence imposée dans l'autre. »*

L'histoire suivante vous montrera la double utilité de la sainte Messe pour nous-même et pour les âmes du purgatoire. Marie, jeune et

vertueuse couturière, faisait célébrer chaque mois une Messe pour l'âme la plus proche de sa délivrance. Dieu éprouve ceux qu'il aime : Marie devait passer par une longue série d'épreuves. Une pénible maladie la retint sur son lit une année entière, et elle perdit tous ses clients. Pour échapper à la misère, il lui fallut chercher une place de domestique. Tristement occupée de cette pensée, la jeune fille, à sa première sortie, se dirigea vers l'église. Chemin faisant, elle se souvint de n'avoir pas, durant sa maladie, tenu sa promesse aux âmes souffrantes. Que faire ? La maladie avait dévoré ses modestes épargnes, il lui restait une seule pièce d'argent : juste de quoi acquitter une Messe, mais juste aussi de quoi acheter un dernier morceau de pain. Marie n'hésita pas : les flammes du purgatoire sont plus terribles à supporter qu'un peu de faim ; elle fera dire la Messe et s'abandonnera totalement entre les mains de la divine Providence.

Arrivée à l'église, elle vit un prêtre se préparer à monter à l'autel et lui demanda s'il était libre de célébrer à ses intentions. Sur sa réponse affirmative, Marie remit la modeste offrande, assista au saint sacrifice, et communia, toujours en faveur de l'âme qui, la première, devait s'envoler vers le ciel. Au sortir de l'église, comme elle se dirigeait vers la demeure d'une amie, un jeune homme d'un noble aspect la salua et lui dit : *« Vous cherchez une place, n'est-ce pas ? – Oui, monseigneur,*

mais comment pouvez-vous le savoir puisque je n'ai encore parlé à personne et que je ne vous connais pas ? – N'importe, dit l'inconnu avec un bon sourire, allez, dans cette rue, tel numéro, vous trouverez une dame qui vous prendra à son service et auprès de laquelle vous serez parfaitement heureuse. » Il disparut aussitôt.

Marie courut à l'endroit indiqué, la maison était imposante ; une dame vénérable lui ouvrit elle-même. « *C'est vrai, dit-elle, après avoir entendu la jeune fille, c'est vrai, je cherche une servante et j'allais sortir pour cette affaire. Mais comment le savez-vous ? Hier au soir seulement, j'ai congédié ma femme de chambre, pour des motifs graves, personne ne le savait. Non, je ne puis m'expliquer par qui vous avez pu apprendre mon embaras. »* Marie ne put résister au désir de raconter la rencontre du jeune homme, dont toute la personne inspirait la confiance.

En entrant dans la chambre de sa nouvelle maîtresse, le regard de Marie tomba sur un beau portrait de grandeur naturelle. « *Madame, s'écria-t-elle, voilà le gracieux seigneur qui m'a indiqué votre demeure et dont je n'oublierai jamais l'angélique beauté. »*

La dame pâlit et s'affaissa dans un fauteuil : « *Que dites-vous là ? C'est le portrait de mon fils mort il y a quatre ans ! »* Marie comprit aussitôt la merveilleuse bonté de Dieu à son égard. Elle s'agenouilla à côté de la pauvre mère en larmes et lui raconta son histoire. Sa maladie, la

dernière pièce de monnaie offerte à l'âme du purgatoire que le mérite d'une seule Messe délivrerait, son abandon à la providence.

« *Ô chère enfant, s'écria alors la dame, je vous dois donc le salut de mon fils ! Il était mort si pieusement, hélas ! je le croyais au ciel depuis longtemps, et sans vous, son purgatoire durerait encore ! C'est bien lui qui vous envoie, Dieu soit béni ! Vous resterez toujours auprès de moi, non en servante, mais comme une amie, une sœur. »*

Nous avons appris cette touchante histoire d'un vénérable ecclésiastique, à qui Marie l'avait racontée elle-même.

Ah ! si nous pouvions contempler de nos yeux mortels les fleuves de grâces qui, de l'autel, se répandent sur le purgatoire, avec quel empressement nous procurerions aux âmes exilées ce divin bienfait ! N'objectez pas votre pauvreté. Il est vrai, la pauvreté vous prive peut-être du plaisir de faire célébrer les divins mystères, mais ne vous l'ai-je pas expliqué ? la seule audition de la sainte Messe est déjà bien méritoire. Assistez-y, et, pour augmenter votre charité, priez vos amis de vouloir bien aussi entendre une ou plusieurs Messes à l'intention des âmes du purgatoire.

C'était le conseil d'un homme de Dieu à une pauvre veuve qui se lamentait de ne pouvoir pas faire dire des Messes pour son défunt mari : « *Assistez fréquemment au saint*

(suite à la dernière page)

sacrifice pour lui, et il sera plus promptement délivré que par une ou deux Messes célébrées à son intention. »

Cet excellent conseil, je le donne de grand cœur aux pauvres ; non pas qu'il ne soit plus avantageux de faire célébrer la sainte Messe si on le peut, mais c'est une consolation très douce à une âme souffrante, de vous voir offrir Notre-Seigneur à son Père pour elle. Alors le Précieux Sang l'inonde comme une rosée céleste. Non, jamais malade dévoré de la fièvre n'a été soulagé par un verre d'eau fraîche, autant que le sont nos chers trépassés, quand, à la Messe, nous versons mystiquement sur eux quelques gouttes de ce sang divin.

Dans l'intérêt de ces chers défunts, laissez-moi ajouter ceci. Quand on encense les tombes ou qu'on les asperge d'eau bénite, les pauvres âmes en ressentent du soulagement. Les gouttes d'eau bénite, il est vrai, ne touchent que la terre, mais la vertu que leur accorde la bénédiction de l'Église et les prières de cette même Église arrivent comme un rafraîchissement jusqu'au purgatoire. Aspergez donc souvent les tombes de ceux que vous avez perdus pour les consoler et les soulager.

**(Extrait de l'explication
du saint Sacrifice de la messe
du Père Martin. de Cochem)**

Prieuré Saint-Antoine

Avenue du Valais 14

1896 VOUVRY

Téléphone : 024 / 481 66 10

Activités paroissiales :

Vendredi 1er novembre :

TOUSSAINT, Fête d'obligation

18h30 : Messe chantée

Du 1er au 8 novembre n'oubliez pas de soulager et délivrer les âmes du purgatoire en gagnant des indulgences accordées par l'Église.

Samedi 2 novembre :

Commemoration des fidèles défunts

16h00 - 16h40 : Messes lues

18h00 : messe chantée.

Du lundi 4

au samedi 9 novembre :

Une retraite sera prêchée à Enney pour les dames.

Catéchisme pour adolescents :

les vendredis 8 et 22 novembre à 19h30.

Samedi 9 novembre :

Jour de jeûne, de prière et de pénitence en réparation des attaques des membres de la sainte Église envers la sainteté de l'Église notre Mère.

Dimanche 10 novembre :

10h00 : messe réparatrice suivie du chant des litanies des saints.

**Cours de préparation au
Baptême :**

le vendredi 15 novembre à 19h30
(chaque 15 jours).

**Cours de préparation à la
Confirmation :**

le mercredi 6 novembre à 16h00
(chaque 15 jours).

Confessions :

Le dimanche de 9h00 à 9h55

Le samedi de 17h00 à 17h55

En semaine : une demi-heure
avant la Messe

novembre 2019

Lausanne

ven 1	Fête de tous les Saints, 1e cl. - Premier vendredi du mois - Fête d'obligation		18h30
sam 2	Commemoration de tous les fidèles défunts, 1e cl. - Premier samedi du mois		16h - 16h40 - 18h00
dim 3	21ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.		10h00
lun 4	St Charles Borromée, Ev. et Conf., 3e cl. - Mm. de Sts Vital et Agricola, Mart.		
mar 5	De la férie, 4e cl.		
mer 6	De la férie, 4e cl.		18h30
jeu 7	De la férie, 4e cl.		
ven 8	De la férie, 4e cl. - Mm. des Quatre Sts Couronnés, Mart.	Abstinen	18h30
sam 9	Dédicace de l'Archibasilique du Très Saint Sauveur, 2e cl. - Mm. de St Théodore, Mart.		18h00
dim 10	22ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.		10h00
lun 11	St Martin, Ev. et Conf., 3e cl. - Mm. de St Menne, Mart.		
mar 12	St Martin Ier, Pape et Mart., 3e cl.		
mer 13	St Didace, Conf., 3e cl.		18h30
jeu 14	St Josaphat, Ev. et Mart., 3e cl.		
ven 15	St Albert le Grand, Ev., Conf. et Doct., 3e cl.	Abstine	18h30
sam 16	Ste Gertrude, Vge, 3e cl.		18h00
dim 17	23ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.		10h00
lun 18	Dédicace des Basiliques S. Pierre et S. Paul, 3e cl.		
mar 19	Ste Elisabeth de Hongrie, Vve, 3e cl. - Mm. de St Pontien, Pape et Mart.		
mer 20	St Félix de Valois, Conf., 3e cl.		18h30
jeu 21	Présentation de la Très Ste Vierge, 1e cl.		
ven 22	Ste Cécile, Vge et Mart., 3e cl.	Abstiner	18h30
sam 23	St Clément Ier, Pape et Mart., 3e cl. - Mm. de Ste Félicité, Mart.		18h00
dim 24	Solennité de la Présentation de la Très Ste Vierge, 1e cl. - Mm. 24ème Dimanche après la Pentecôte		10h00
lun 25	Ste Catherine d'Alexandrie, Vge et Mart., 2e cl.		
mar 26	St Sylvestre, Abbé, 3e cl.		
mer 27	De la férie, 4e cl.		18h30
jeu 28	De la férie, 4e cl.		
ven 29	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Saturnin, Mart. - Début de la neuvaine à l'Immaculée Conception	Abstinen	18h30
sam 30	St André, Ap., 2e cl.		18h00